

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CROUS LORRAINE

- VU** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants,
- VU** la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU** l'Arrêté du 26 janvier 2023, nommant Monsieur Frédéric LÉONARD, Directeur Général du CROUS Lorraine,
- VU** le Procès-Verbal installant Madame Régine FALQUE, en qualité de Directrice des Résidences Universitaires du Charmois et de Provençal du CROUS Lorraine.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Gestion administrative du logement étudiant

Il est donné délégation à Madame Régine FALQUE à l'effet de signer les documents suivants relatifs à la constitution et à la gestion du dossier de logement des étudiants, pour toutes les résidences universitaires de l'agglomération nancéienne :

- la signature des baux numériques et l'ensemble des documents composants la liasse locative,
- la validation des RIB et des demandes de prélèvements automatiques.

ARTICLE 2 : Dépôt de plainte

Il est donné délégation à Madame Régine FALQUE à l'effet de porter plainte au nom du CROUS Lorraine pour toutes atteintes aux biens (destructions, dégradations ou détériorations) constatées dans l'enceinte de toutes les résidences universitaires de l'agglomération nancéienne. Elle est tenue également d'en informer le service juridique.

ARTICLE 3 :

La présente décision prend effet, pour la période comprise entre le 31 juillet 2023 et le 06 août 2023 inclus.

Les dispositions de la présente décision prendront fin, le 06 août 2023 à minuit.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du CROUS Lorraine.

Fait à Nancy, en deux exemplaires, le 5 juillet 2023.

Le Directeur Général
du CROUS Lorraine

Frédéric LEONARD

La Directrice
des Résidences Universitaires du Charmois,
et de Provençal

Régine FALQUE

